



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 51096

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des jeunes medecins. Actuellement, les jeunes medecins disposent de sept annees apres leurs etudes afin de s'installer sans etre soumis a un objectif national ou regional de depense. Ces sept annees valent-elles pour les medecins recemment installes. Par exemple, un medecin installe depuis quatre ans dispose-t-il de trois annees sans etre soumis a un objectif de depense ? Il lui demande de lui donner son avis sur le sujet qu'il vient de lui soumettre.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51096

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2027